

La Cour constitutionnelle de l'Équateur dément avoir admis le procès en destitution contre Lasso

Image not found or type unknown

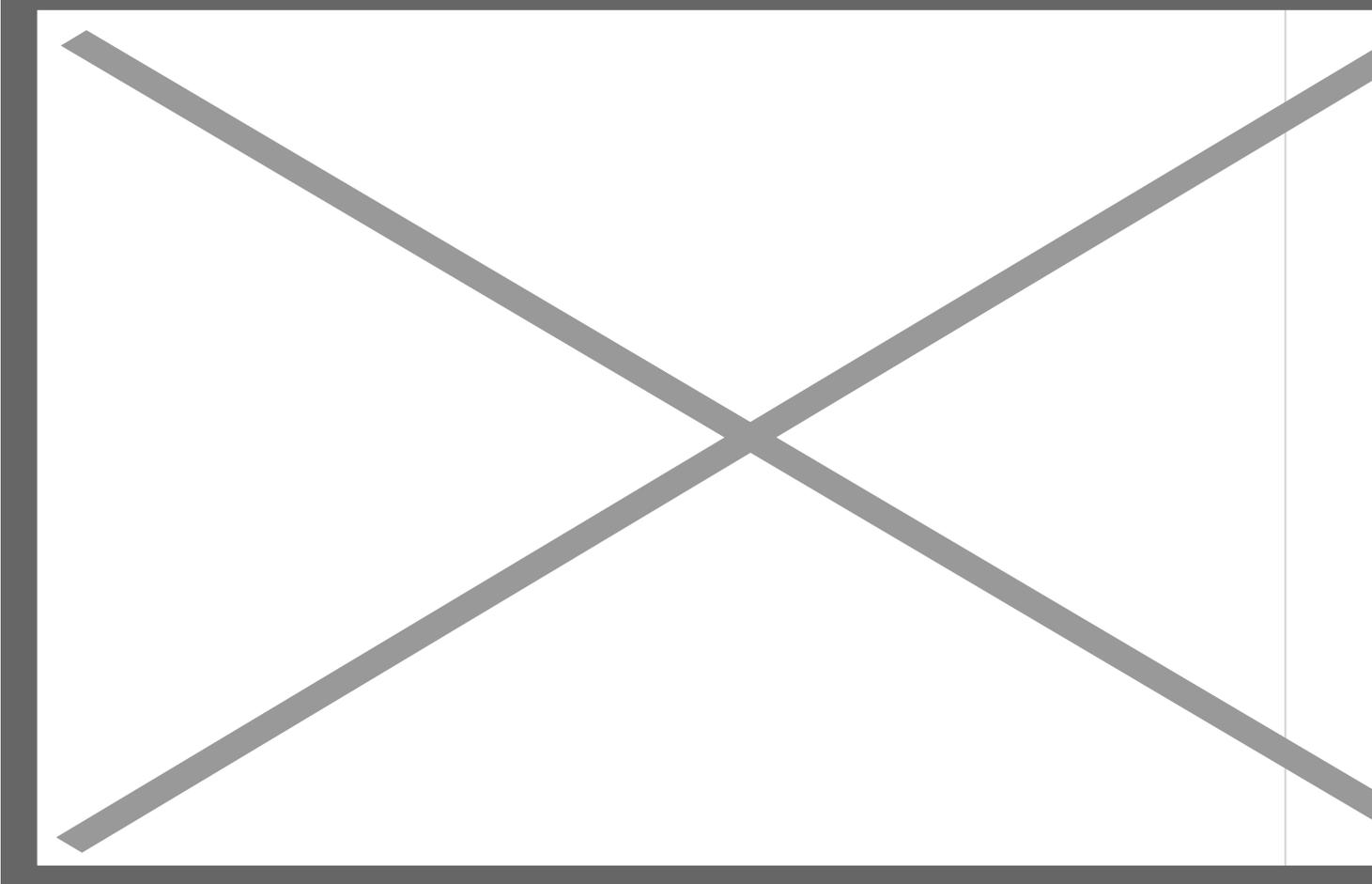


Photo : Ecuavisa.

Quito, 28 mars (RHC) La Cour constitutionnelle de l'Équateur a rejeté mardi l'information relative à l'admission du procès en destitution du président Guillermo Lasso, accusé de crimes contre l'administration publique.

Dans un communiqué publié mardi après-midi, la Cour a précisé qu'elle ne s'était pas encore réunie en séance plénière pour débattre de la question depuis qu'elle avait désigné la veille le juge Richard Ortiz comme nouveau rapporteur de l'affaire.

Des centaines de messages ont circulé sur les réseaux sociaux, émanant des médias, de politiciens et d'organisations de la société civile, au sujet de l'admission supposée de la demande de mise en accusation du président.

La Cour devrait rendre une décision dans le courant de la semaine sur la demande de l'Assemblée nationale (parlement) qui pourrait anticiper la fin du gouvernement Lasso.

Pour entamer une procédure contre le chef de l'exécutif, l'approbation de cet organe judiciaire est essentielle, sinon la requête, promue par les législateurs Viviana Veloz, Mireya Pazmiño, Pedro Zapata et Rodrigo Fajardo, devrait être classée sans suite.

Les membres de l'assemblée invoquent l'article 129 de la Constitution et accusent Lasso d'avoir commis les crimes d'extorsion et de détournement de fonds pour des actes de corruption au sein de l'Entreprise Coordinatrice d'Entreprises Publiques, de Petroecuador (la compagnie des pétroles de l'Équateur) et de l'Empresa Pública Flota Petrolera Ecuatoriana.

Alors que le gouvernement nie les accusations et les décrit comme des tentatives de déstabilisation, les organisations sociales soutiennent la fin du mandat de Lasso, non seulement en raison de ces crimes, mais aussi à cause de la négligence de l'État.

Mardi, des centaines d'indigènes équatoriens ont demandé à la Cour de se prononcer favorablement sur le procès contre le dirigeant, considéré comme une solution démocratique aux différentes crises que traverse le pays.

Aujourd'hui, nous sommes venus ici pacifiquement, mais si nous devons descendre dans la rue plus tard, nous ne voulons pas être traités de violents ou de terroristes", a déclaré le président de la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (CONAIE), Leonidas Iza, assurant que si le procès en destitution n'est pas accepté, il y aura des manifestations.

Si les magistrats se prononcent contre, l'affaire sera classée, mais s'ils l'approuvent, elle retournera devant le parlement, où la commission de contrôle doit décider de recommander ou non la procédure dans un délai de 30 jours.

Une fois le rapport prêt, le chef du corps législatif convoquera l'assemblée plénière pour procéder à la mise en accusation, au cours de laquelle le président a le droit de se défendre et pour approuver sa destitution, 92 des 137 membres de l'assemblée doivent voter en faveur de la procédure.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/318092-la-cour-constitutionnelle-de-lequateur-dement-avois-admis-le-proces-en-destitution-contre-lasso>



Radio Habana Cuba